



Actualités du SECOURS DE FRANCE

Avril 2025

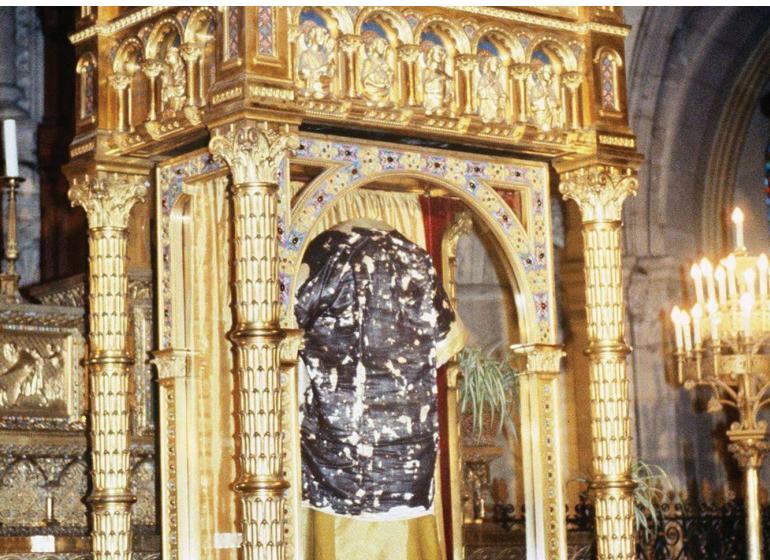
Le Pape François disparaît au lendemain de Pâques

Moins de 24 heures après avoir réussi à se présenter devant la foule rassemblée à Saint-Pierre de Rome pour annoncer la Résurrection, le Pape François s'est éteint à l'aube du Lundi de Pâques, à l'âge de 88 ans.

Son pontificat qui a duré douze ans aura été marqué par des prises de position parfois inspirées de thèses tiers-mondistes, au point que bien des catholiques du monde entier en étaient venus à lui reprocher de transformer l'Église en une ONG humanitaire. Ce qui aurait pu relever du paradoxe puisque le Cardinal Jorge-Mario Bergoglio, archevêque de Buenos-Aires le jour de son élection en 2013, n'avait jamais eu ni proximité ni complaisance avec la théologie dite de la "libération" qui s'était largement emparée du clergé

sud-américain dans les années 1960 à 1980. Bien au contraire. S'il a rappelé avec une particulière vigueur la doctrine catholique sur le respect de la vie humaine de la conception à la mort naturelle (en Belgique, au grand émoi de la bien-pensance, il avait qualifié les médecins pratiquant des avortements de "tueurs à gages") et dénoncé la théorie du genre comme « une colonisation idéologique très dangereuse », son pontificat a aussi été marqué – du fait de son *motu proprio Traditionis Custodes* – par le retour de tensions sur les questions liturgiques avec ce qu'il est convenu d'appeler les milieux traditionnalistes, ceux qui fournissent en France l'essentiel des vocations de prêtres, tensions que son prédécesseur, Benoît XVI, avait fait à peu près disparaître. ■

La Sainte Tunique d'Argenteuil exposée jusqu'au 11 mai



La tunique qu'aurait portée Jésus sur le chemin de croix, conservée à Argenteuil depuis le IX^e siècle lorsque l'empereur Charlemagne l'avait offerte à sa fille Théodrade en 813, est visible au public jusqu'au 11 mai prochain.

Traditionnellement, l'Église ne procède à cette ostension qu'une fois tous les cinquante ans mais elle a décidé de l'exposer à nouveau, après la dernière ostension en 2016, cette année, en raison de l'année jubilaire. L'historien Jean-Christian Petitfils vient de publier un ►

► livre-enquête, *La Sainte Tunique d'Argenteuil, authentique relique de la passion du Christ* (Tallandier) dans lequel il conclut sans aucun doute à son authenticité. Tous les détails

et le programme de cette ostension sur le site <https://saintetunique.com/> A lire également la bande dessinée *La Sainte Tunique du Christ*, par Jacques de Guillebon (Éditions du Triomphe). ■

Malika Sorel quitte la délégation du RN au Parlement européen

Elu député au Parlement européen en juin dernier sur la liste conduite par Jordan Bardella, Malika Sorel, Prix Clara-Lanzi 2017, vient d'annoncer quitter la délégation du Rassemblement national.

Elle a déclaré avoir été « déçue. Je pensais pouvoir être utile à la France dans cette délégation. Mon inconfort est allé croissant à mesure que je me retrouvais confrontée à une logique de groupe oppressante qui impose de renoncer à tout degré de liberté et annihile toute possibilité de réflexion intellectuelle. La gravité



de la situation actuelle de la France, a-t-elle ajouté, impose de ne pas se soumettre à des logiques partisanes quand elles empêchent de travailler au redressement de notre pays et de notre patrie » Elle quitte donc le groupe des Patriotes pour l'Europe qui, après son départ, comptera 83 députés, le troisième par ordre d'importance, dont 29 français, représentant la délégation RN, la première du groupe. Pour l'instant, elle n'a pas annoncé rejoindre un autre groupe et siégera parmi les non-inscrits. ■

Relaxe et sans appel pour Jean-Yves Le Gallou

Poursuivi pour avoir critiqué sur X la suspension par la justice de l'obligation de quitter le territoire français signifié à l'imam Iquiouussen (cf. *lettre mensuelle* de février 2025), Jean-Yves Le Gallou, président de Polemia, ancien euro-député, a obtenu gain de cause devant la 17e chambre du tribunal judiciaire de Paris.

Accusé de diffamation par le juge Florence Nikolic qui avait fait droit à la demande d'Iquiouussen, Jean-Yves Le Gallou et son avocat, Maître Jérôme Triomphe, avaient plaidé la liberté d'expression lors de l'audience du 18 février dernier. Dans ses attendus, le tribunal judiciaire a estimé que « les propos poursuivis se présentent comme la critique d'une décision de justice, laquelle est librement admissible dès lors qu'elle ne dégénère pas en abus



de la liberté d'expression notamment sous la forme de la violation des articles 29 alinéa 1 et 31 alinea 1 de la loi du 29 juillet 1881 ». Ces attendus sont particulièrement intéressants puisqu'ils confirment, en toutes lettres, qu'on a parfaitement le droit de critiquer une décision de justice. Une décision définitive, le juge n'ayant pas fait appel. ■



À bon entendeur, salut !

Peut-être les trois juges qui ont déjà privé Marine Le Pen de son mandat de conseiller général, qui lui ont ôté, tout au moins pour l'instant, le droit de se présenter à la présidentielle, et surtout ceux qui vont la rejuger en appel, méditeront-ils le jugement de la 17^e Chambre.

Aussitôt rendu le jugement en première instance extrêmement sévère à l'égard de la présidente du Rassemblement national, bien des juristes de pacotille, qu'on avait connus moins sourcilleux, se sont mobilisés pour pérorer qu'on n'a pas le droit de critiquer une décision de justice. Parmi les meilleures réponses à ces

censeurs, celle de Jean-Éric Schoettl dans le *JD-News* du 9 avril : « *La liberté de critiquer un jugement, sans tomber bien sûr dans l'injure ou la diffamation, n'est prohibée par aucun texte. Elle est même nécessaire dans une société démocratique, car les juges ne répondent institutionnellement devant personne de leur manière de juger. Faudrait-il, de plus, que la critique de leurs sentences, soit soustraite au débat public ?* » Trois phrases à graver en lettres d'or, puisqu'émanant de l'ancien secrétaire général du Conseil constitutionnel, autrement dit le directeur de la plus haute instance judiciaire de notre pays. Que tous les censeurs se le tiennent pour dit ! ■

Des menaces de mort contre Joseph Thouvenel

Joseph Thouvenel, vice-président du Centre européen pour les Travailleurs, ancien vice-président de la CFTC, directeur du magazine *Capital Social*, chroniqueur sur *CNews*, ami du Secours de France, a reçu des menaces de mort directes le jour de Pâques alors qu'il était sur le plateau de la chaîne de télévision. C'est sa famille qu'un individu à moto a menacé de mort devant témoins face à son domicile en raison de ses prises de position anti-Hamas. Le Secours de France apporte tout son soutien à Joseph Thouvenel, manifestement visé par la haine islamiste. ■



Driss Ghali nous éclaire

Le media en ligne *Frontières* vient de publier son dernier numéro trimestriel largement consacré à “*LFI, le parti de l'étranger*”.

S'y ajoutent aussi quelques sujets passionnantes parmi lesquels une précieuse perle. Sur une seule page, un texte très court de l'essayiste marocain Driss Ghali, intitulé *Que veut l'Algérie* ? Très simple, selon l'auteur : la France est devenue, par le peuplement et l'islamisation, la colonie de l'Algérie où les Algériens doivent

circuler et s'installer à leur guise et y prélever l'impôt sous forme de fraude sociale et d'aide au développement. Dans ces conditions, il est évidemment inenvisageable que le colonisé ose tenir tête à la puissance coloniale et, pour cela, l'Algérie interférera dans les élections grâce à ses partenaires, LFI, verts, PS, etc et, si ça ne suffit pas, les colons algériens sur le territoire prendront les armes le jour venu si c'est nécessaire. Lumineux ! ■



Boualem Sansal, otage depuis bientôt six mois

Il aura fallu l'arrestation de trois individus travaillant au consulat d'Algérie à Paris pour l'enlèvement et la séquestration en avril 2024, d'un opposant au régime algérien, un certain Amir Boukhors, pour que le gouvernement français commence enfin à hausser un peu le ton à l'égard de la dictature algérienne alors que cinq mois de détention arbitraire de Boualem Sansal n'y auront pas suffi.

On entend, ça et là, que la stratégie de la fermeté du ministre de l'Intérieur Bruno Retailleau est enfin prise en compte. Il serait temps... mais en est-on certain ?

Effectivement, l'Algérie a expulsé douze diplomates français après l'arrestation des kidnappeurs de Boukhors, et la France a répliqué en expulsant douze diplomates algériens. Un point partout, la balle au centre, dirions-nous. Sauf que c'était à peine le minimum syndical puisqu'à l'inverse, aucune mesure de rétorsion n'avait encore été prise contre l'Algérie depuis la séquestration de Boualem Sansal. Pas même le rappel de l'ambassadeur de France à Alger alors qu'il n'y a plus d'ambassadeur d'Algérie à Paris depuis juillet dernier, après la reconnaissance par Macron de la marocanité du Sahara occidental. En guise de cerise sur le gâteau, la France a enfin rappelé son ambassadeur après la barbouzerie de Paris. Mais ensuite ? Sansal est toujours en prison sans motif et les débuts timides de coups de menton de la diplomatie française n'ont toujours pas été suivis de la moindre décision concrète. Les kidnappeurs de Boukhors sont tous des employés du consulat d'Algérie à Paris. Alors qu'il y a, en tout et pour tout, trois consulats de France en Algérie, il y en a vingt d'Algérie en France, autant de nids d'espions et de barbouzes, qui ont d'ailleurs prospéré grâce à M. Darmanin qui, alors ministre de l'Intérieur, avait jugé utile d'en ouvrir trois supplémentaires.

La réalité est simple : l'expulsion des douze Algériens n'était que la réplique automatique à l'expulsion de douze diplomates français. Mais



pour l'instant, la France n'a pas pris la moindre mesure pour exiger la libération de Boualem Sansal. Or, la politique d'apaisement choisie par Macron qui a loué « *la clairvoyance du président Tebboune* », semble aboutir à ce que ce soit l'Algérie qui

fasse pression sur la France. Arnaud Benedetti, rédacteur en chef de *La Revue Politique et Parlementaire* et fondateur du Comité de soutien à Boualem Sansal, fait de celui-ci la victime de la reconnaissance de la marocanité du Sahara occidental. Or, écrit-il, « *Macron a cru qu'il pouvait, par la repentance exclusive, s'assurer la bienveillance d'Alger tout en donnant satisfaction au voisin marocain sur le Sahara occidental* ». On peut dire qu'il a tout faux ; c'est ce que fait Arnaud Benedetti qui conclut : « *C'est à [Emmanuel Macron] d'en tirer toutes les conséquences, de permettre la libération immédiate de Boualem Sansal tout en révisant de fond en comble la politique algérienne de la France* ». En d'autres termes, fermer les consulats, couper toutes les aides au développement, refuser tout visa, faire payer les soins médicaux à la nomenklatura à l'entrée à l'hôpital, etc. etc. Pourtant, l'Algérie considère que la France adopte déjà une politique de fermeté vis-à-vis d'elle parce que le fond de l'affaire est qu'elle exige l'extradition de ses opposants réfugiés en France qui, en guise de fermeté, refuse. Le malheur est que Boualem Sansal est en prison depuis bientôt six mois. Dans une lettre ouverte au Président de la République, les deux filles de l'écrivain implorent de lui un geste pour obtenir la libération de leur père. Lequel ? à lui de le savoir. ■



Commémoration à Saint-Maurice l'Ardoise

Plus d'une centaine de harkis et descendants se sont rassemblés le samedi 19 avril à Saint-Laurent des Arbres, dans le Gard, où se trouvait le camp harki de Saint-Maurice l'Ardoise. La plupart d'entre eux y avaient vécu, enfants, entre 1962 et 1976. Le rassemblement avait pour but de commémorer leur révolte, il y

a cinquante ans, en juin 1975, lorsqu'ils avaient séquestré le directeur du camp et deux secrétaires de mairie de Saint-Laurent des Arbres et pour exiger que la réévaluation du barème d'indemnisation concerne tous les anciens habitants des camps et pas seulement de celui-ci et de celui de Bias. ■

Les étudiants en médecine algériens étudieront en anglais

Le ministère algérien de l'Enseignement supérieur a décidé de substituer l'anglais au français dès la première année de médecine à la prochaine rentrée de l'année universitaire 2025/2026. Officiellement, les autorités algériennes expliquent cette décision par la volonté de « permettre à l'école algérienne de s'ouvrir sur le monde d'autant que la majorité de la production se fait en anglais ». Cependant,

le ministère est incapable de communiquer le nombre d'enseignants formés à l'anglais alors même qu'aucun plan de transition n'est présenté pour une réforme devant intervenir dans moins de six mois. Il s'agit évidemment d'une annonce à but géopolitique anti-française qui aura du mal à être suivie d'effet si ce n'est au détriment de la réputation des études de médecine et des médecins algériens..■

Il faut toujours s'intéresser aux médias algériens, suite...

Dans son numéro du 17 avril, le *Courrier d'Algérie*, sous le titre *Macron persiste et signe pour le dialogue*, confirme que notre Président n'a, en rien, avalisé la fermeté demandée par son ministre de l'Intérieur, Bruno Retailleau.

Au contraire, le journaliste algérien écrit, en toutes lettres, que « *Macron ne veut pas laisser Retailleau bénéficier de ses manœuvres sordides en les court-circuitant par des décisions qui vont dans le vent du moment* », c'est-à-dire l'opinion publique française. À l'appui, la dernière phrase du communiqué de l'Élysée annonçant le rappel de l'ambassadeur, et qui, ménageant toujours Tebboune, indique que « l'intérêt même de la France et de l'Algérie est

de reprendre le dialogue exigeant et constructif engagé le 31 mars dernier avec le Président algérien ».

L'article s'insurge ensuite contre l'arrestation des trois kidnappeurs de Boukhors, qualifiée « d'atteinte à la souveraineté de notre pays » tout en concluant que « l'Algérie respecte la majorité de Français qui, le 8 janvier 1961 et le 8 avril 1962, a voté en faveur de l'Algérie et des Algériens avec respectivement, 75 % et 91 % de voix. Par contre, il n'est pas question de céder devant la minorité raciste qui a martyrisé notre peuple durant 132 ans ! » Quel rapport avec le sujet ? Aucune importance, tous les articles algériens sur la France donnent un cours d'histoire. ■



Pour rétablir la vérité sur l'histoire récente de notre pays...

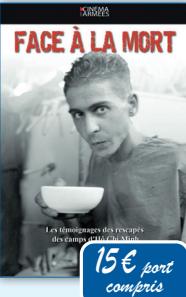
Voici les DVD du Secours de France !



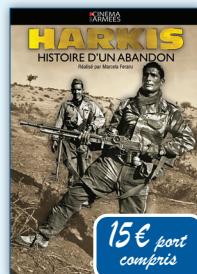
Face à la mort

par Marcela Feraru

Hommes de troupe, colonels ou civils, ils témoignent ici comme survivants des camps du Viêtminh. Ils vont devenir des matériaux de propagande et selon la formule des commissaires politiques d'Hô Chi Minh qui les réeduquaient : servir ou mourir.



15€ port compris



Harkis, histoire d'un abandon

par Marcela Feraru

Un film qui donne la parole à ces hommes auxquels les plus hautes autorités de l'État avaient dit : Venez à la France, elle ne vous trahira pas, Ce DVD revient sur une blessure qui peine tant à se refermer et que Maurice Allais, prix Nobel d'Économie, qualifia de "décision barbare qui restera comme un opprobre ineffaçable pour notre pays, un crime contre l'humanité".

Le 9^e RCP dans la bataille de Souk Ahras

par Marcela Feraru

Fin avril 1958 : l'État-Major de l'ALN de Tunisie décide un passage en force pour franchir le barrage de la ligne Morice et pénétrer en Algérie. C'est le 9^e RCP qui va subir le premier choc au prix de pertes très sévères. Cette bataille, d'une ampleur unique dans la guerre d'Algérie, aura des conséquences majeures pour la suite du conflit.

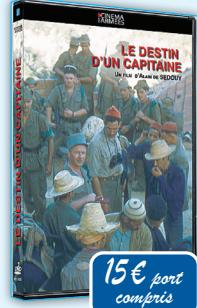


15€ port compris

Le destin d'un capitaine

par Alain de Séoudy

L'exceptionnel travail de pacification des chefs de SAS – à la fois soldats, instituteurs, soignants, juges de paix – est illustré par les six années au cours desquelles Georges Oudinot, ancien para d'Indochine, rallia à la France les habitants des Beni Douala en Kabylie.



15€ port compris

Guerre d'Algérie : mémoires de femmes

par Marcela Feraru

La guerre d'Algérie fut aussi une affaire de femmes. Enjeu et actrices du conflit, elles y prirent une part croissante. Elles en furent aussi bien souvent les victimes. Arabes, Berbères, Juives, Européennes de diverses confessions, elles ont été prises dans le tourbillon d'une histoire tragique qui a bouleversé leur destin. Beaucoup ont perdu leurs proches, leurs biens, leur pays, d'autres leur vie ou leur âme.

Hélie de Saint Marc, témoin du siècle

par M. Feraru et J.-M. Schmitz

Ine s'agit pas d'un film de guerre, même si la guerre, les guerres, sont omniprésentes à l'écran. Le cheminement de ce DVD est celui du retour sur soi d'un homme confronté à la brutalité des temps mais aussi à la "comédie humaine", et aux "escroqueries de l'Histoire" qui l'accompagnent. Une leçon de sagesse et de courage dans un style que n'aurait pas désavoué le Saint-Exupéry de *Terre des hommes* et de *Citadelle*.



15€ port compris



Harkis, l'héritage. Un récit français

par Marcela Feraru et Jean-Marie Schmitz

Que ressentent-ils à l'égard de la France d'aujourd'hui ? Que nous ont-ils légué ? Que leur devons-nous ? Que souhaitent-ils transmettre ? Telles sont quelques-unes des questions auxquelles ce film souhaite répondre... Les témoins interrogés, enfants et petits-enfants de Harkis, sont écrivains, sportifs de haut niveau, élus, médecins, enseignants, militaires... Les drames et vicissitudes qui ont marqué leur histoire auraient pu justifier le "repli communautaire" observé par ailleurs. L'exemple que nous donnent ces réussites individuelles prouve, dans les faits, que l'assimilation n'est ni un slogan, ni une utopie, mais l'effet d'une éducation et d'une volonté.

Merci de bien vouloir établir votre chèque à l'ordre de SECOURS DE FRANCE, et de l'envoyer à :

Secours de France,
29 rue de Sablonville,
92200 Neuilly-sur-Seine.

ou ▼

Commandez en toute sécurité via l'onglet BOUTIQUE, de notre site internet : www.secoursdefrance.com

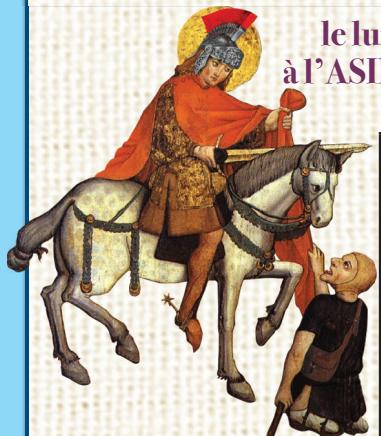


Jean-Marie Schmitz, Président du Secours de France
et les membres du conseil d'administration ont le plaisir de vous convier
à la réception qui accompagnera la remise du

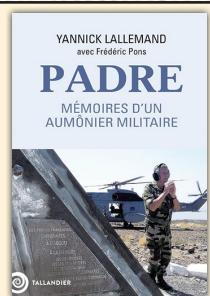
15 sept.
2025

Prix Clara Lanzi 2025 au Père Yannick Lallemand, Légionnaire d'honneur,

le lundi 15 septembre 2025, de 19 h à 22 h30,
à l'ASIEM, 6 rue Albert de Lapparent, 75007 Paris.



Lors de cette soirée sera projeté le film consacré aux aumôniers militaires, extrait de l'émission "En quête d'esprit" (C News) du 26 janvier 2025. Le père Lallemand et Frédéric Pons dédicaceront le livre "PADRE" qu'ils ont écrit en commun (aux Editions Taillandier).



Le Père Lallemand, premier ecclésiastique à porter la main du Capitaine Danjou, à Camerone 2023.

Le nombre de places étant limité, nous vous conseillons de réserver dès maintenant par courriel, en précisant votre nom, et si une ou plusieurs personnes sont susceptibles de vous accompagner. ■ contact@secoursdefrance.com



Participez aux actions du SECOURS DE FRANCE : faites un don !

- ① Par l'envoi d'un chèque bancaire ou postal à l'ordre de SECOURS DE FRANCE et à l'adresse de l'association.
 - ② Ou par paiement sécurisé en ligne sur notre site internet : www.secoursdefrance.com
 - ③ Ou par prélèvement automatique (voir verso du formulaire de don joint et fournir un RIB).
- ◆ **Vos dons sont la condition de notre indépendance.**
◆ **Vous bénéficiez d'importantes réductions d'impôts :**
66% des sommes versées, dans la limite de 20% du revenu imposable.

◆ Vous pouvez aussi faire un legs :

SECOURS DE FRANCE est habilité à recevoir des legs en exonération totale des droits de succession (art. 2-II de la loi n°87-571 du 23/07/87). Pensez-y au moment de préparer votre succession : contactez-nous au 01 46 37 55 13.



SECOURS DE FRANCE : 29, rue de Sablonville, 92200 Neuilly-sur-Seine
Tel. : 01 46 37 55 13 ◆ Courriel : contact@secoursdefrance.com
◆ Site internet : www.secoursdefrance.com